



# Observatoire du BÂTIMENT

De votre Organisme de Gestion Agréé

3<sup>e</sup> trimestre 2024

MAÇONNERIE - COUVERTURE - ÉLECTRICITÉ - PLOMBERIE - MENUISERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE - PEINTURE

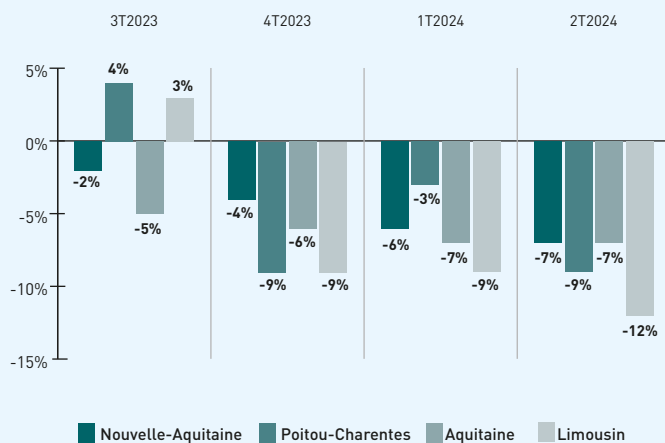
## CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

➔ **Le niveau d'activité continue à ralentir au 2<sup>nd</sup> trimestre 2024**

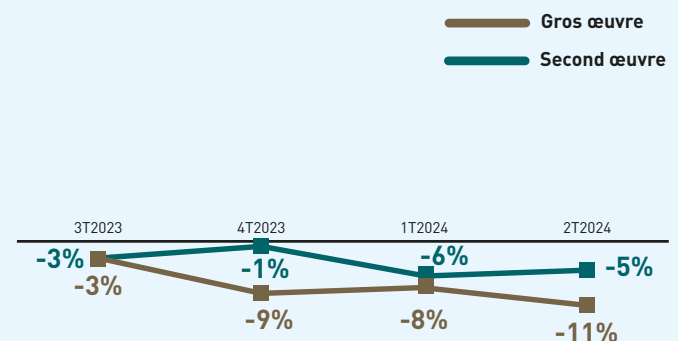
Indice d'activité de l'artisanat du bâtiment : **-6,95%**

### Évolution du chiffre d'affaires réalisé<sup>(1)</sup>

Évolution du chiffre d'affaires glissant par ancienne région



### Évolution de l'activité Gros œuvre / Second œuvre



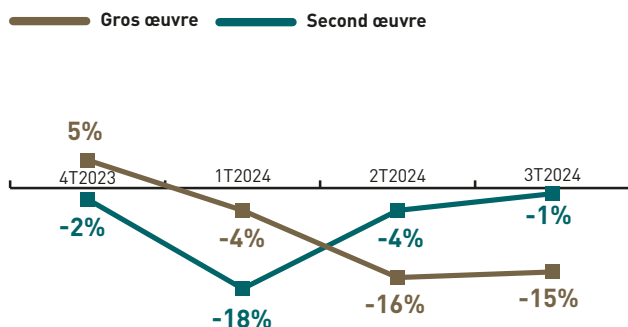
### Évolution du chiffre d'affaires réalisé par secteur au cours du 2<sup>nd</sup> trimestre 2024

Secteur	Carrelage	Couverture	Électricité	Maçonnerie	Menuiserie	Peinture	Plâtrerie	PloMBERIE
Évolution	-12,07%	-6,94%	-4,71%	-13,05%	-1,25%	-2,68%	0,14%	-10,41%

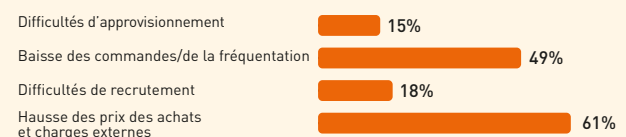
## ➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Une vision principalement pessimiste des chefs d'entreprise quant à l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

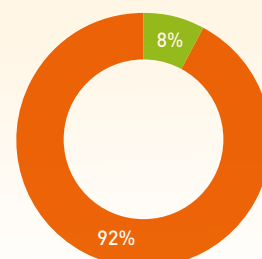


### Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



### Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



<sup>(1)</sup> Évolution de l'activité, par rapport au même trimestre que l'année précédente, Basée sur les déclarations de TVA d'un panel de 2601 entreprises du bâtiment. Sources : CECOGE, CEGAL et CEGECOBIA.

# MAÇONNERIE

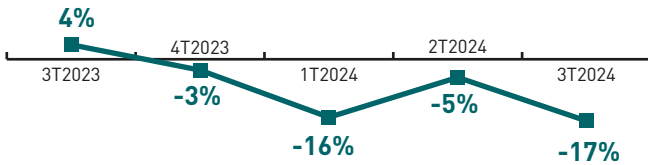
## ➔ La baisse du volume d'activité se maintient

### ➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise de plus en plus indécis sur l'avenir du secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

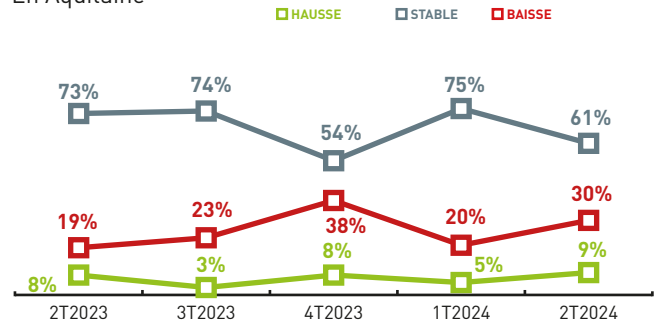


### ➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

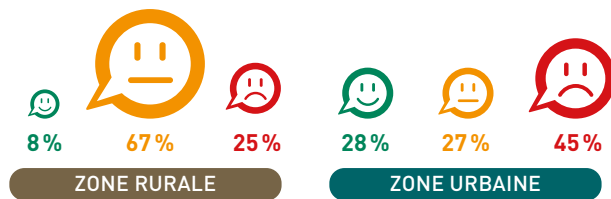
Baisse de la stabilité du volume d'activité pour le secteur.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

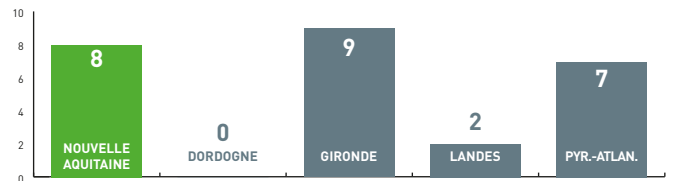
En Aquitaine



### Le moral des entrepreneurs par zone



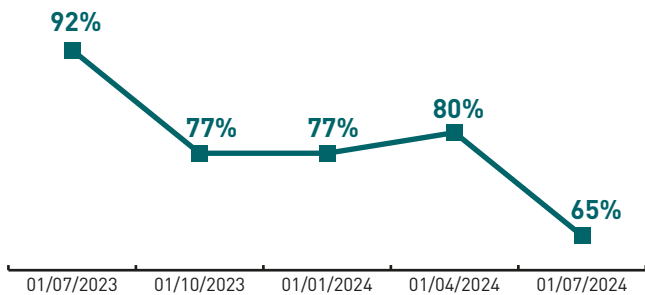
### Carnet de commandes par département



### ➔ TRÉSORERIE

Des niveaux de trésorerie en baisse.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

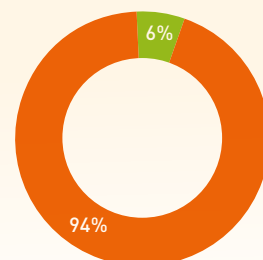


### Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



### Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



# COUVERTURE

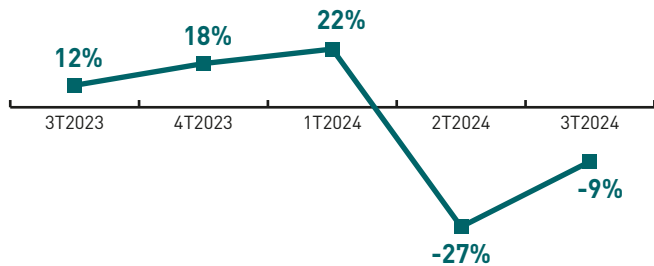
## ➔ Une situation économique stable

### ➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise indécis quant à l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

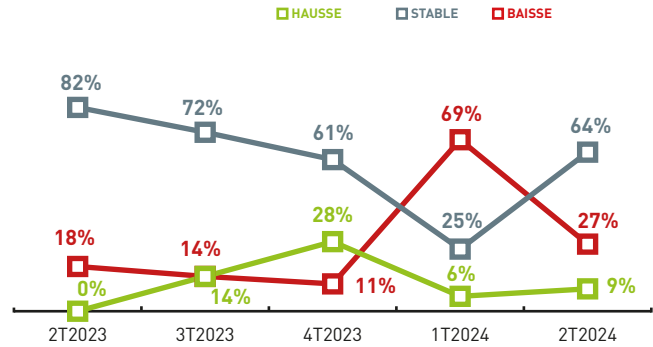


### ➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

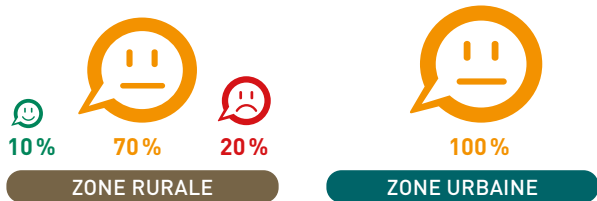
Un volume d'activité majoritairement stable.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

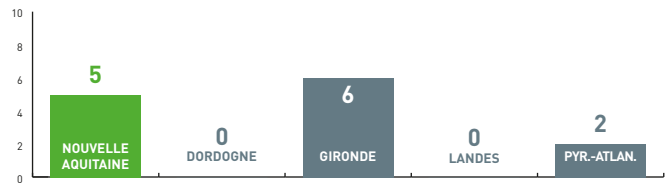
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



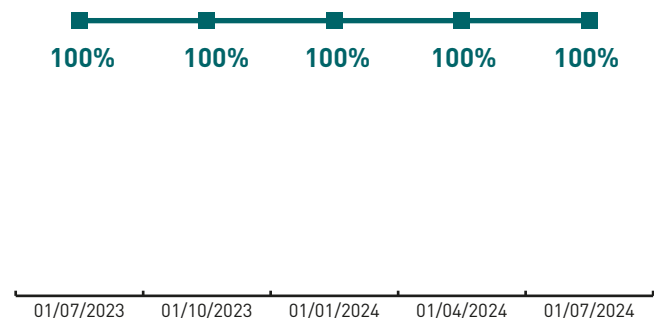
Carnet de commandes par département



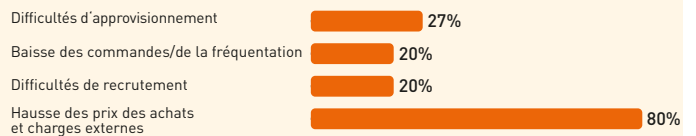
### ➔ TRÉSORERIE

Stabilité de l'indicateur.

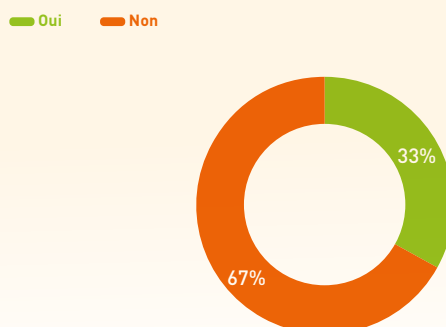
% d'entreprises déclarant une trésorerie positive



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?



# ÉLECTRICITÉ

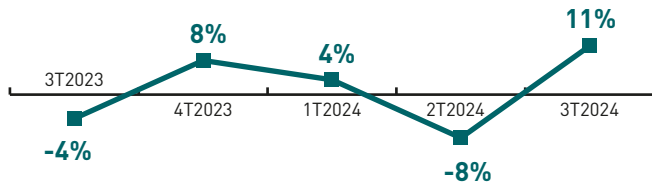
## ➔ Une situation économique favorable

### ➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

#### Des chefs d'entreprise optimistes.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

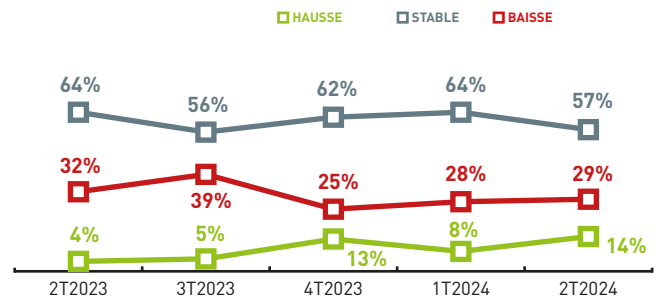


### ➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

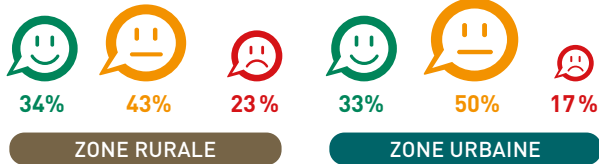
#### Un volume d'activité stable.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

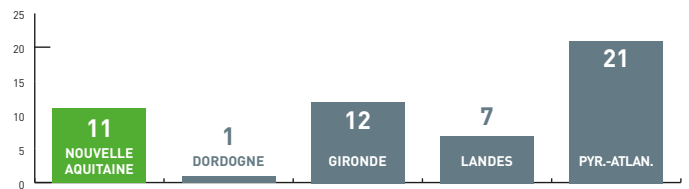
En Aquitaine



### Le moral des entrepreneurs par zone



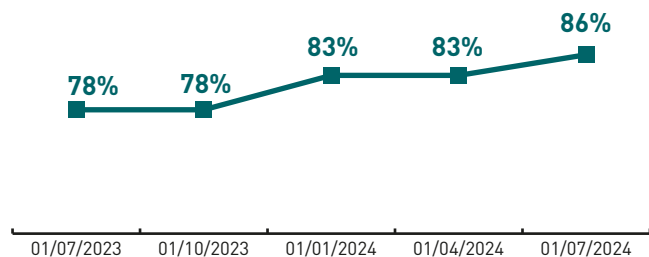
### Carnet de commandes par département



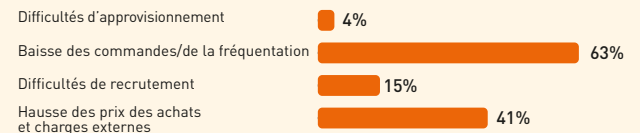
### ➔ TRÉSORERIE

#### Une légère augmentation du niveau de trésorerie des entreprises.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

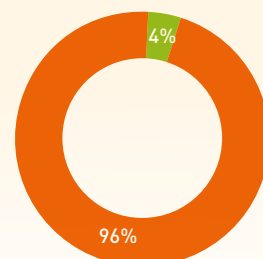


### Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



### Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui Non



# PLOMBERIE

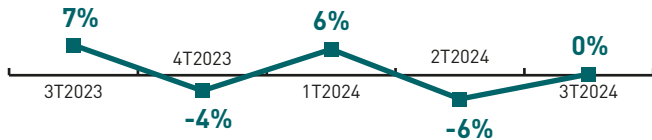
## → Une situation économique qui se stabilise

### ⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

**Des chefs d'entreprise plus indécis ce trimestre.**

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

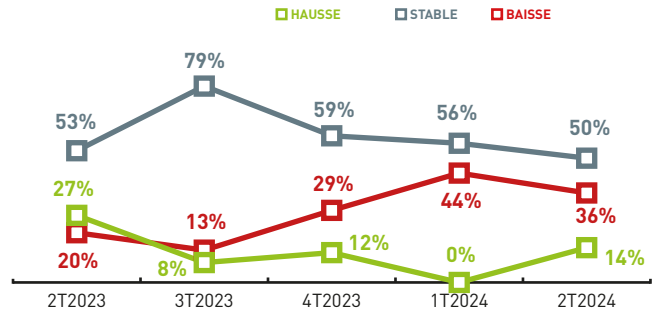


### ⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

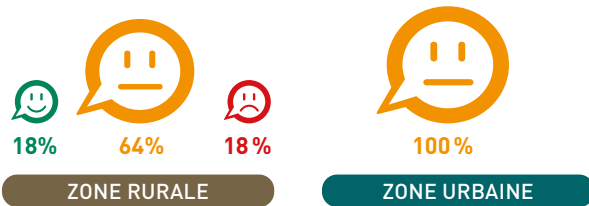
**Un volume d'activité en baisse.**

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

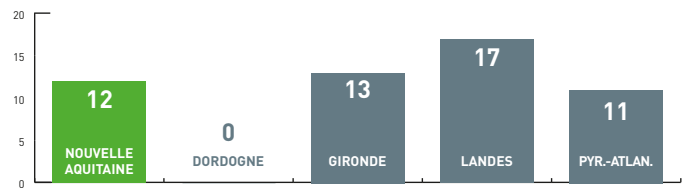
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



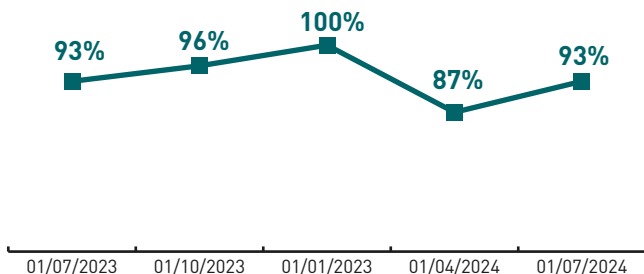
Carnet de commandes par département



### ⇒ TRÉSORERIE

**Des niveaux de trésorerie qui s'améliorent.**

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

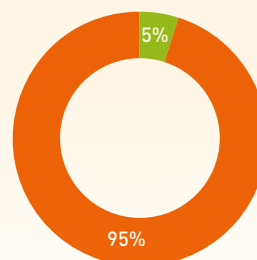


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

■ Oui ■ Non



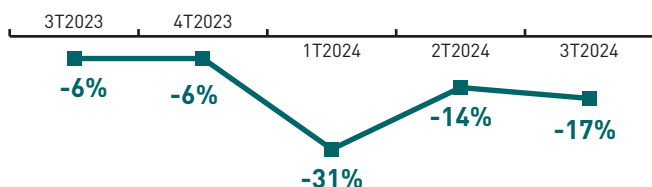
# MENUISERIE

## → Une situation économique qui se stabilise

### ⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Une vision pessimiste des chefs d'entreprise sur leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

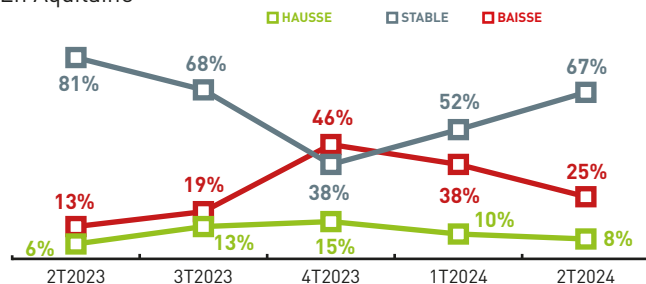


### ⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

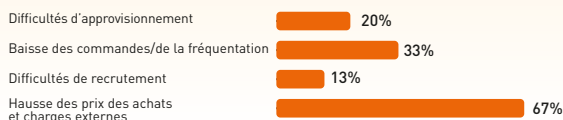
Un chiffre d'affaires stable ce trimestre.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

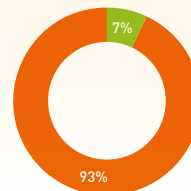


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui  
Non



# CARRELAGE

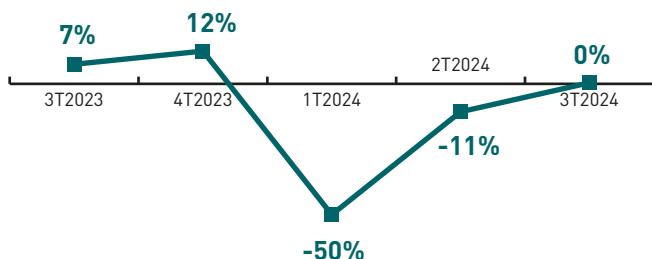
## → Situation économique stable

### ⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Les chefs d'entreprise neutres pour l'avenir de leur secteur.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

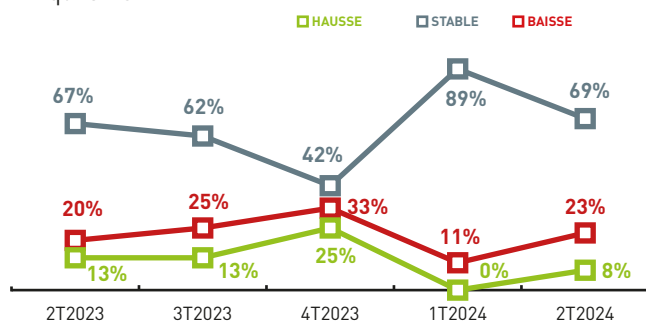


### ⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

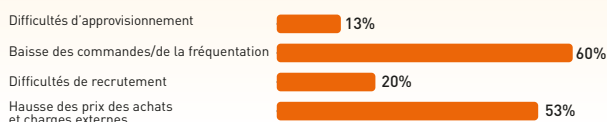
Stabilité du volume d'activité dégagé par le secteur.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

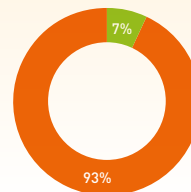


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

Oui  
Non



# PLÂTRERIE

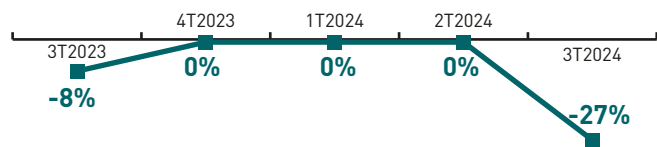
## → Une situation économique qui semble se dégrader

### ⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

**Des chefs d'entreprise pessimistes quant à l'avenir économique de leur secteur.**

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

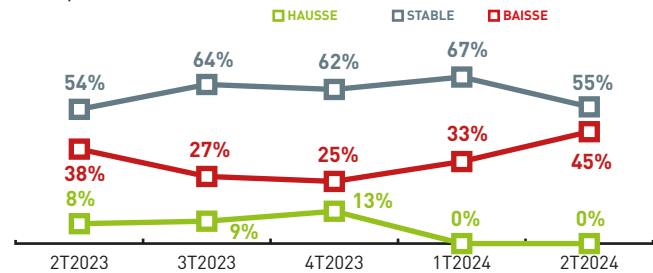


### ⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

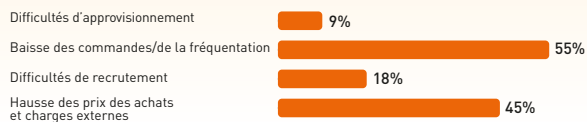
**Stabilité de l'activité économique.**

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

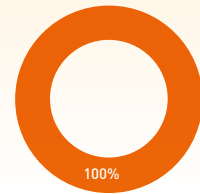


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

■ Oui  
■ Non



# PEINTURE

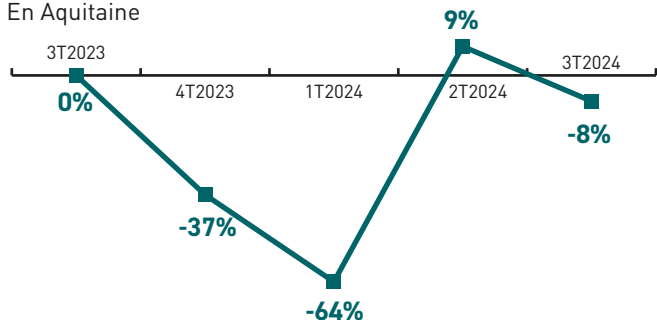
## → Une situation économique stable

### ⇒ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

**Des chefs d'entreprise majoritairement pessimistes sur l'avenir de leur secteur.**

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

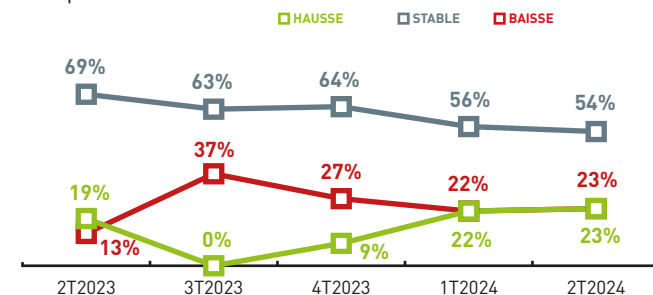


### ⇒ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (2T2023 / 2T2024)

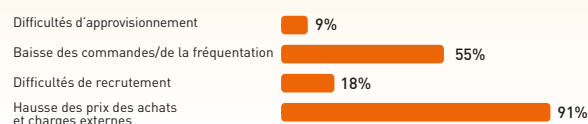
**Volume d'activité stable.**

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine

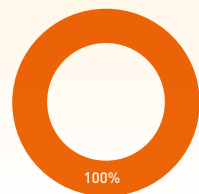


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements dans les 6 prochains mois ?

■ Oui  
■ Non



# FACTURATION ÉLECTRONIQUE : une obligation à bien anticiper

**Initialement prévue au 1<sup>er</sup> juillet 2024, la généralisation de la facturation électronique pour les entreprises établies en France s'appliquera progressivement à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026. Soit deux ans plus tard que prévu. Plus de 4 millions d'entreprises sont concernées, de la micro-entreprise au grand groupe, et vont devoir se conformer à des procédures encadrées. Reste qu'à ce jour, rares sont celles, surtout les TPE, à avoir réellement pris la mesure de l'obligation prochaine et à avoir anticipé cette dématérialisation. Calendrier, champ d'application, mise en œuvre, votre Observatoire du Bâtiment vous accompagne.**

Évolution majeure dans le domaine de la facturation, cette réforme, devenue une tendance internationale, constitue un pas important vers la modernisation et la numérisation des processus administratifs et comptables des entreprises. Pour autant, avec la généralisation de la facturation électronique, c'est la nature même de la relation entre entreprises et administration fiscale qui va changer. En effet, si jusque-là, les entreprises transmettent leur comptabilité une fois l'exercice comptable clôturé et les factures uniquement en cas de contrôle, à l'avenir c'est l'ensemble des flux de facturation, achats et ventes, qui devront être transmis automatiquement afin de pouvoir être contrôlés quasi en temps réel.

D'où l'importance de bien appréhender le sujet. Mais selon une étude réalisée avec l'institut CSA, seules 11% des entreprises sont capables de définir correctement ce qu'est vraiment une facture électronique et 57% ignorent le calendrier de la réforme. Pour rappel, le fait d'envoyer et de réceptionner une facture par des moyens numériques ne suffit pas à en faire une facture électronique. Au mieux on parlera de facture dématérialisée. Une facture électronique est une facture émise, transmise et reçue suivant un format électronique normalisé qui intègre des données structurées.

## Calendrier et principes clés

Déjà obligatoire dans le cadre des marchés publics depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour toutes les entreprises, la facturation électronique va donc être progressivement étendue aux échanges entre entreprises (et associations) assujetties à la TVA, établies en France selon le calendrier de déploiement fixé par la loi de finances 2024. À partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026 toutes les entreprises seront tenues de recevoir les factures électroniques. En revanche, à cette date, seules les grandes entreprises et les ETI seront dans l'obligation d'émettre leurs factures au format électronique. Puis à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2027, ce sera au tour des TPE, PME et micro-entreprises.

Ce calendrier sera également utilisé pour la mise en place de la transmission des données relatives à certaines opérations et à certains paiements à l'administration fiscale (e-reporting).

Les factures émises entre professionnels en France devront par ailleurs respecter une forme électronique précise et normée et comporter certaines mentions. Il ne sera donc plus possible d'adresser une facture directement à un client puisqu'elle devra être transmise par l'intermédiaire d'une plateforme dédiée. De nouvelles mentions obligatoires devront alors être ajoutées sur les factures émises : numéro SIREN, adresse de livraison des biens (lorsqu'elle est différente de l'adresse du client), information selon laquelle les opérations donnant lieu à une facture sont constituées exclusivement de

livraisons de biens ou de prestations de services ou sont constituées de ces deux catégories d'opérations et enfin mention de l'option pour la TVA sur les débits par le fournisseur.

À noter enfin que la non-émission d'une facture au format électronique impliquera une amende forfaitaire de 15 euros par facture avec un plafond de 15 000 euros au titre d'une année civile.

## Bien anticiper cette transformation.

La généralisation de la facturation électronique représente une petite révolution pour les entreprises françaises. Pour certaines TPE, qui gèrent leur comptabilité de façon très manuelle, le risque est grand de se retrouver en difficulté. D'où l'importance pour elles d'anticiper dès à présent cette transformation en procédant à l'inventaire de leurs processus de facturation : logiciel de facturation utilisé, volume de factures émises et reçues, type de prestation, de clientèle et de fournisseurs.

Sur cette base, il sera alors possible de définir la stratégie la plus adaptée. Choisir d'émettre ses factures directement, et dans ce cas il conviendra de choisir sa plateforme de dématérialisation (portail public de facturation Chorus Pro ou plateformes privées accréditées) ou passer par un tiers (centres de gestion agréés, experts comptables, logiciel de gestion, opérateurs de dématérialisation). Ces spécialistes sont en mesure de vous accompagner et de mettre en œuvre dès à présent la collecte et la dématérialisation de l'ensemble des documents comptables.

## Quels bénéfices pour les entreprises ?

Pour l'administration fiscale, cette réforme doit permettre de lutter plus efficacement contre la fraude à la TVA qui représenterait aujourd'hui selon les estimations de l'INSEE, entre 20 et 25 milliards d'euros de manque à gagner chaque année pour l'État. La dématérialisation permettra aussi à terme de simplifier les obligations déclaratives de TVA grâce au pré-remplissage et d'améliorer la connaissance de l'activité des entreprises en temps réel.

Du côté des entreprises, ce chantier, souvent perçu comme une contrainte surtout par les TPE, offre en réalité certaines opportunités. La réforme doit simplifier la vie des entreprises en réduisant les coûts (d'impression, d'envoi, de stockage), en faisant gagner du temps (automatisation des tâches comptables) et en fiabilisant la donnée puisque les dirigeants pourront s'appuyer sur une information financière extrêmement précise pour piloter leur activité. Elle vise aussi à réduire les délais de paiements et à instaurer une plus grande transparence dans les relations clients. Les TPE y gagneront en efficacité, en productivité, et donc en compétitivité.

## Organismes de gestion ayant participé ce trimestre à la collecte des informations



**OMEGA²** (Pyrénées-Atlantiques - Landes)  
• 49 avenue Trespoey  
CS19137 - 64052 Pau Cedex 9  
Tél. 05 58 30 85 60  
• 50 rue Denis Papin - BP 7  
40991 Saint-Paul-lès-Dax Cedex  
Mail : contact@omega2.fr  
Site : www.omega2.fr



**CEGAL** (Gironde)  
66 rue Jules FAVRE  
33500 Libourne  
Tél. 05 57 51 99 61  
Mail : cegal33@wanadoo.fr  
Site : www.cegal.info



**CECOGEB** (Gironde)  
21 rue Esmangard - CS 62036  
33088 Bordeaux Cedex  
Tél. 05 57 14 27 10  
Mail : infos@cecogeb.fr  
Site : www.cecogeb.fr



**CEGECOPA** (Pyrénées-Atlantiques)  
10 allée des Bois de Florence  
CS 20334 - 64603 Anglet Cedex  
Tél. 05 59 03 25 25  
Mail : contact@cegecoba.com  
Site : www.cegecoba.com